

## « On m'aurait menti ? »

Les NAO 2023 sont terminées et vous avez passé votre entretien bilan de l'année 2022. Vous avez sûrement abordé le sujet de votre revalorisation.

Nous entendons très (trop) souvent des salariés qui nous rapportent que leurs managers leurs disent que cette année il leur sera difficile de leur accorder une augmentation car les budgets sont en baisse, etc. Autant de bêtises, pour ne pas dire de mensonges qui n'ont pas lieu d'être si ce n'est pour mieux préparer leurs salariés à se faire léser une année de plus !

**Si les managers n'ont pas d'infos sur les budgets des augmentations 2023, au mieux, qu'ils ne disent rien ! Mais s'il vous plaît, arrêtez de mentir à vos équipes ! C'est méprisant et insupportable !**

Tous les managers ne sont pas ainsi, heureusement, mais nous avons la preuve que ces discours restent encore beaucoup trop fréquents lors de ces entretiens.

## NAO 2023 : Du mieux mais pas au niveau, fort, des attentes !

Cette année les OS attendaient des gestes forts de la direction. D'une part à cause de la forte inflation sur 2022 (+5,2%), d'un turnover très important (25%), d'un engagement de la direction en 2022 de prévoir une augmentation générale, ce qui s'est fait largement chez nos concurrents !

**Nous ne sommes pas aux attendus !**

Certes un effort a été accordé sur le budget global des revalorisations. Mais ce n'est qu'un juste retour comparé **à la forte progression des plans bonus attribués en 2022 (7,2M€ pour 728 bénéficiaires)** et dont nous attendons encore le budget prévisionnel pour cette année 2023 ! Sachez que **les OS ont dû fortement insister pour maintenir** le rythme d'une revalorisation minimale de 1% tous les 4 ans que la direction voulait supprimer !

Cette année les éléments clés des NAO sont les suivants :

- Augmentation Individuelles : budget général de **4,4M€**, augmentation à minima de +1.5% ou + 400 € brut annuel (montant plancher),
- 75% des salariés augmentés le seront parmi ceux dont le revenu est < 45K€ bruts,

Analyse : 75% des salariés ne veut pas dire 75% du budget, la CFTC vérifiera la répartition !

- Prime PPV : versée sur la paye de septembre 2023 pour les salariés < 45K€ bruts (par palier, **de 400€ à 750€**, inversement proportionnel au salaire),

Analyse : **les salariés ayant un salaire > 45K€ bruts sont de nouveau les oubliés** de la direction pour cette prime. Ce sont souvent des salariés ayant de l'ancienneté et qui participent pourtant aux résultats de l'entreprise !

- 450K€ : provisions pour des revalorisations ciblées, en dehors des périodes d'augmentations,

- 50K€ : Prime exceptionnelle pour certains métiers (fonctions transverses ou projets),
- Le Titre Restaurant passe à **9,40€** (+0.20 €),
- Revalorisation des indemnités de télétravail : **+1€**,
- Pour uniquement 2023 : prise en charge de 75% (versus 50%) des abonnements transports et prise en charge de 52% (versus 50%) du coût de la base des frais de santé (48% à la charge du salarié), sachant que les cotisations augmentent fortement cette année,
- 60 ans et + : possibilité d'un temps partiel à 80% avec prise en charge des cotisations patronales Retraite (base et complémentaire) sur un équivalent temps plein,

**L'absence de revalorisation des IK et des frais de déplacement est absolument anormale !** Alors que tout augmente fortement, carburant, péages, restauration, etc., la CFTC considère que **la direction précarise davantage les salariés en déplacement**. La CFTC sera par conséquent très attentive aux conditions de ces salariés.

**Il n'y aura donc pas d'augmentation générale en 2023 !**

Ce n'est apparemment pas dans l'ADN d'Expleo !



Pour la section CFTC EXPLEO France  
Frédéric ROUSSEL,  
Délégué Syndical Central SICSTI-CFTC de l'UES EXPLEO France

Suivez-nous via **l'intersyndicale pour la suite...**

POUVOIR  
S'OPPOSER  
TOUJOURS  
PROPOSER

**CFTC**  
la vie à défendre

**NOUS  
C'EST  
VOUS**

CFTC Expleo France  
Contact : [cftc.expleo@gmail.com](mailto:cftc.expleo@gmail.com)

[www.cftc-expleo.fr](http://www.cftc-expleo.fr)